

Séance du mercredi 26 mars 2025

**Date de la convocation: 21/03/2025**

Membres en  
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Adeline  
BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,  
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Joël BOISSIERE par Annick IENZER, Richard  
DETHYRE par Olivier MAGUET

**Excusés** : Anne COLLINOT, Emilie KONNERT, Barbara  
LOUCHART

**Absents:**

### **ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA LIGNE FERROVIAIRE - (D 2025 012)**

Le Maire partage avec le Conseil municipal les difficultés relatives au service public ferroviaire sur la ligne Auxerre-Corbigny, qui dessert Châtel-Censoir. Il souligne en particulier les menaces pesant à court terme sur le remplacement de rames par des bus et, à plus long terme, sur la suppression partielle ou totale de service.

Il rappelle que le Conseil municipal avait déjà délibéré le 8 décembre 2021 pour adopter une motion de soutien aux lignes ferroviaires au départ d'Auxerre en direction de Corbigny et Avallon.

En continuité avec cette motion, le Conseil municipal rappelle son attachement à la ligne existante, en particulier en matière de transport de proximité et de desserte fine du territoire pour les habitants, mais aussi de levier pour dynamiser les territoires ruraux, en favorisant l'installation de familles et le développement des activités touristiques et de plein air.

Le Conseil municipal souligne que la Commune de Châtel-Censoir est particulièrement concernée par le maintien d'une infrastructure ferroviaire sécurisée et de qualité au regard de sa stratégie de développement économique reposant sur la potentialisation d'équipements touristiques de premier ordre. Il formule en particulier sa préoccupation quant à la nécessité de disposer d'une ligne de train reliant Châtel-Censoir à Paris comme condition critique à un investissement conséquent par un opérateur de l'hôtellerie de plein air sur le site de l'ex-villages vacances qui fait l'objet d'une très importante opération de démolition/requalification engageant la Collectivité, l'Etat et le Conseil départemental.

Le Conseil municipal prend acte de la motion formulée en début d'année 2025 par le collectif LAD (Ligne à Défendre) pour la défense des petites lignes Corbigny-Clamecy-Cravant et Avallon-Cravant.

Il prend aussi acte de la délibération du 21 février 2025 adoptée par l'assemblée plénière de la Région Bourgogne-Franche-Comté et relative aux lignes de desserte fine du territoire (les « petites » lignes, par résonance avec les lignes appartenant au réseau dit « structurant »), dont font partie les lignes Cravant-Avallon et Cravant-Corbigny. Le Conseil municipal note tout particulièrement que, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) qui court jusqu'en 2027, la Région supporte la quasi-totalité des dépenses d'investissement en matière de rénovation et amélioration de ces petites lignes, l'Etat ne prenant à sa charge qu'environ 20% de ces dépenses. Ce taux est applicable à un besoin d'investissement jusqu'en 2032 estimé entre 424 et 524 millions d'euros pour les 640 km de « petites » lignes dans la Région Bourgogne-Franche-Comté. Sur cette somme, 32,9 millions d'euros sont nécessaires pour la

rénovation et l'amélioration de la ligne Cravant-Corbigny, qui dessert Châtel-Censoir, et 16,5 millions pour la ligne Cravant-Avallon.

La Région Bourgogne Franche Comté, tout comme la Commune de Châtel-Censoir, est confrontée à des réductions drastiques de ses subventions de fonctionnement versées par l'Etat pour assurer ses missions, réductions nécessitées par la gestion peu précautionneuse du budget de l'Etat, qui n'a pas l'obligation d'être en équilibre à la différence de celui des collectivités locales. Dans ce contexte, et avec les taux de prise en charge existant dans le cadre du CPER, il est tout simplement impossible de surmonter ce mur d'investissement sur les lignes de desserte fine en général, sur les lignes Cravant-Corbigny et Cravant-Avallon en particulier.

Le Maire propose de soutenir l'initiative du collectif LAD ainsi que de toute autre initiative citoyenne et d'usagers et d'apporter son soutien à Madame la Présidente de Région Bourgogne-Franche-Comté pour exiger une renégociation des conditions de prise en charge des investissements ferroviaires dans le cadre du CPER courant jusqu'en 2027 et du projet de CPER 2028-2032.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

RAPPELLE l'importance critique d'une ligne ferroviaire fonctionnelle et sécurisée desservant Châtel-Censoir pour son dynamisme et son attractivité en général, et en particulier pour favoriser la mobilisation d'investissements privés conséquents sur les infrastructures touristiques de premier plan existant sur le territoire et à portée structurante pour le Département,

SOUTIENT la mobilisation citoyenne relative au maintien des lignes Cravant-Corbigny et Cravant-Avallon

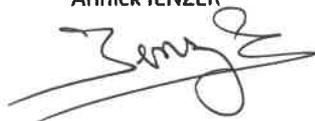
SOUTIENT la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité organisatrice du transport ferroviaire, et sa Présidente dans sa démarche de renégociation des conditions financières du CPER relatives aux investissements sur les lignes de desserte fine du territoire, démarche exposée dans la délibération de l'assemblée plénière de la Région en date du 21 février 2025,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

